

Proposition de vœu sur les conditions de concertation sur la révision du PLU

Attendus

1 - Considérant que dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la Ville a organisé une concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), PADD qui est présenté dans le document de la ville de Paris comme « le socle qui va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront sur le territoire pendant une quinzaine d'année dès 2024, soit un horizon à 2040 ».

Cette concertation doit permettre de penser Paris dans la métropole, accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien, concevoir la ville avec ses habitantes et habitants et ses usagers et usagers.

2 - Considérant que les référents PLU et les conseils de quartiers n'ont pas eu le temps suffisant pour jouer leur rôle, à savoir favoriser la mobilisation et la participation citoyenne à cette consultation se tenant sur un sujet avec autant d'enjeux et de complexité.

En effet les comités d'animation nécessaires au lancement des Conseils de quartier et à leur mobilisation n'ont été opérationnels qu'en février, la date limite de réponse à la consultation était fixée au 1^{er} avril. De fait

- **Le travail préparatoire des membres référents PLU du 14^{ème}, dans le délai consenti, n'a permis l'organisation que d'une seule réunion de deux heures.** Étant donné ce temps limité, **4 seulement des 9 orientations** proposées dans le projet de PADD ont pu faire l'objet d'un travail de concertation.
- **Par ailleurs le niveau de participation** des citoyennes et citoyens (et notamment pour le 14^e) au questionnaire posté en ligne sur Paris.fr (*) est **très faible eu égard aux enjeux** critiques pour l'avenir de Paris et de la vie de ses habitants et usagers.

Cette contrainte du 1^{er} Avril a mis cette consultation en contradiction avec plusieurs termes requis en pareil circonstance par la Charte parisienne de la participation citoyenne.

3- Considérant enfin que les objectifs de ce nouveau PLU doivent continuer à être plus sérieusement et mieux précisés, en intégrant l'expression citoyenne la plus riche et pertinente

Vœu :

Le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet demande au Conseil d'arrondissement de Paris XIV de proposer au Conseil de Paris que **des délais adéquats soient proposés pour les phases suivantes de concertation. Ces délais devront permettre d'offrir des conditions plus favorables, aux citoyennes et citoyens pour une participation significative (**)** et **aux référents PLU de tenir leur rôle auprès d'elles et eux**, notamment de faire respecter la charte (***) garantissant deux propriétés essentielles aux résultats qu'un appel à la consultation du public se doit de produire: pertinence et légitimité.

(*) Pour le 14^e, les 9 cahiers d'acteurs sont déposés par

1cc - Elsa de la LPO

1cc - Sauvons la Rochefoucauld

2cc - Monts 14

1cc - Thomas A. de la Mairie qui a posté le CR des référents PLU

4cc –déposés par Christine Chapuis pour Les référents PLU, (cahier par thème, en redondance de celui global posté par Thomas A.)

(**) Rappelons également que cet atelier de co-concertation n'a réuni que 30 participants

(***) voir [7e858177d8e8e9f59e6804e3b82994eb.pdf \(paris.fr\)](https://paris.fr/7e858177d8e8e9f59e6804e3b82994eb.pdf)